

Dons en argenterie provenant des dépouilles d'églises du district d'Arles, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons en argenterie provenant des dépouilles d'églises du district d'Arles, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794).

In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 505;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32639_t1_0505_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Veillez bien croire, citoyen président, que personne n'est plus attaché que cette commune à l'amour de la République et qu'elle fera toujours partie de sa défense, avec promesse de n'y jamais varier.

Nous sommes avec fraternité vos concitoyens ».

J. BAILLEUL (*présid.*), ANTOINE, MAHEURT,
P. PARIS, C. RAOULT, J. B. DUPETITEOSQ,
J. BAVAIL, JEANNE, J. FOUCHER (*secrét.*),
RENOU fils.

35

Les administrateurs du district d'Arles annoncent à la Convention que les saints de leur ci-devant église, pesant entr'eux tous 2,312 marcs 4 onces, s'en vont à Paris avec 6,036 liv. en espèces sonnantes; que les patriotes d'Arles, qui ont résisté avec tant de courage et de persévérance au fédéralisme, sont montagnards et mourront avant de cesser de l'être; et qu'ils votent pour la continuation de la guerre la plus terrible, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de trônes dans l'univers.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Arles, 22 pluvi. II] (1)

« Citoyen président,

Dis à la Convention que les patriotes d'Arles, les Monaidiers, n'ont point trempé dans le fédéralisme, qu'ils mouroient fièrement de faim, retranchés dans une tour qui défend l'embouchure du Rhône, lorsque les brigands de Marseille et de Nîmes vinrent fondre sur leur pays pour en envahir les riches récoltes.

Dis à la Convention que les ministres du culte catholique qui dans Arles ont abjuré leur état, n'en sont que plus aimés, que plus respectés, mais qu'on y laisse paisiblement croupir dans l'oubli, ceux qui persistent à garder un état dont l'abandon nécessite des vertus qu'ils n'ont pas.

Dis à la Convention qu'un temple à la Raison s'élève dans Arles et que cependant tous nos ci-devant d'églises pesant entre tous 2312 m. 4 onces s'en vont en diligence à Paris, portant sur leur dos 6 036 livres en argent, espèces sonnantes. Tournant ensuite tes regards vers la Sainte Montagne, dis lui que les Monaidiers aussi sont Montagnards, et que certes ils l'ont toujours été, et mourront avant de cesser de l'être, dis-lui encore que nous votons pour la continuation de la guerre la plus terrible jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de trône dans l'univers ».

MOQUET (*vice-présid.*), CHAPUS (*adm.*), LARDEIROL (*adm.*), BOURGET (*agent nat.*), JURAN (*adm.*),
BLANCHARD (*adm.*), COUSTON (*adm.*).

[Etat descriptif des objets d'argenterie envoyés à la Conv., 22 pluvi. II]

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	NOMS DES OBJETS ENVOYÉS	POIDS DE CHAQUE OBJET	
		marcs	onces
Eglise de la paroisse Saint-Trophime d'Arles	Buste St-Trophime	84	6
	Idem St-Etienne	107	3
	Idem St-Vincent	47	4
	La Vierge et deux anges	93	3
	St-Genest	42	5
	St-Lucien	19	6
	St-Martin	24	4
	St-Roch	40	3
	Croix de l'autel	13	5
	Une couronne	28	
	Une petite tête en buste	5	2
	Un bénitier et son goupillon	11	3
	Quatre calices, leurs patènes et un reliquaire	15	7
	Une croix processionnelle	23	2
	Six battons de chantres	44	3
	La croix du cy-devant archevêque	19	3
	Trois battons pour les bedeaux	7	2
	Deux croix d'autel et un chandellier	10	7
	Deux encensoirs, une navette, trois burettes, un goupillon, deux bassins, une médaille, le tout pesant	21	6
	Les plaques d'ornements d'une caisse dite la Ste-Arche	166	
Petites plaques en argent	10	2	
	837	4	

(1) P.V., XXXII, 286. B¹, 8 vent.; M.U., XXXVII,
138.

(1) C 293, pl. 963, p. 25, 26.